

RÉGIME DE SORTIE DES ÉLÈVES INTERNES

Classe :

Date de naissance :

Nom :

Prénom :

AUTORISATION DE SORTIE DES INTERNES :

L'accueil en internat est assuré à partir du dimanche soir 20h. L'accueil se fait par la rue Eugène DAURE. Les internes habitant particulièrement loin ont la possibilité d'être accueillis jusqu'à 22h dernier délai. Ceux qui préfèrent arriver le lundi matin ont l'obligation d'arriver en classe à l'heure.

Les internes sont autorisés à quitter l'établissement à la fin des cours de la journée de 17h40 à 18h25. Le mercredi après-midi, les élèves sont libres entre 13h et 18h25 et ont la possibilité de rentrer chez eux selon l'autorisation ci-dessous.

1. Arrivée le dimanche soir :

- Mon enfant **dormira** à l'internat le dimanche soir
- Mon enfant **ne dormira pas** à l'internat le dimanche soir

2. Retour au domicile le mercredi :

- Mon enfant **dormira** à l'internat le mercredi soir
- Mon enfant **ne dormira pas** à l'internat le mercredi soir

En cas de changement en cours d'année (changement accepté en début de trimestre), merci d'informer l'établissement.

(NB : toute absence à l'internat inférieure à 15 jours ne peut faire l'objet d'aucune remise d'ordre)

Merci de nous communiquer dans la mesure du possible le nom et le n° de téléphone d'un correspondant sur Pau et alentours.

Nom :

N° téléphone :

DATE ET SIGNATURE DES PARENTS :